



DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que conformément au *Règlement (2019)-170 sur la démolition d'immeubles* le comité de démolition tiendra une séance publique le **15 septembre 2020 à 16 h**, à l'hôtel de ville de Mont-Tremblant situé au 1145, rue de Saint-Jovite, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolition visant l'immeuble situé au 400, rue Émond.

Afin de respecter les directives de la Santé publique, le nombre de personnes admises dans la salle du conseil est limité à 16. Toute personne désirant assister à la séance devra réserver sa place en se rendant sur le site Internet de la Ville à villedemont-tremblant.qc.ca/consultation. La billetterie sera ouverte du 4 septembre 2020 à midi au 15 septembre 2020 à 15 h. Chaque citoyen doit s'inscrire personnellement.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition de cet immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage de celui-ci sur l'immeuble concerné, **soit avant le 12 septembre 2020 16 h**, faire connaître par écrit son opposition motivée, par courrier électronique ou par courrier à l'adresse suivante :

Mme Marie Lanthier, greffière
Ville de Mont-Tremblant
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1
mlanthier@villedemont-tremblant.qc.ca

Donné à Mont-Tremblant, ce 2 septembre 2020.

Louise Boivin, avocate et OMA
Greffière adjointe